

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Relevé des Délibérations

Mercredi 13 avril 2022 à 18h30

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mercredi 13 avril 2022 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Aïcha **BURDAIRON**, Alain **MOISSONNIER**, Jan **VINCENT**, Gilles **VINCENT**, Michel **BONDIER**, Floriano **DE MATOS**, Dominique **LACROIX**

Absentes excusées : Rachel **HUGUES** qui donne procuration à Aïcha **BURDAIRON**

Secrétaire de séance : Jan **VINCENT**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} mars 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sans remarque. (Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0)

2. Action du Maire par délégation du Conseil Municipal

Depuis le dernier conseil municipal, le Maire a été amené à déposer une déclaration préalable de travaux concernant le bâtiment de l'école, en vue de la réalisation de la fresque.

3. Ecole : signature d'une convention de ruralité

Le travail conduit au niveau du RPI, avec l'éducation nationale, avait déjà permis que notre école ne soit pas dans le champ d'étude de la carte scolaire pour la rentrée 2022, pour la première fois depuis de nombreuses années. Notre volonté d'être proactif a porté ses fruits, puisque l'éducation nationale nous propose une convention pour le maintien d'une offre scolaire et éducative de qualité dans les territoires ruraux qui apporte, dès la rentrée scolaire de septembre 2022 et jusqu'à juin 2025, la garantie de la conservation de nos 3 postes d'enseignants sur le RPI. En contrepartie, le RPI se réorganise autour de 2 sites au lieu de 3, à savoir les écoles de Martigna et Villards-d'Héria.

Ainsi, dès la rentrée 2022, Villards-d'Héria accueillera une classe supplémentaire : les maternelles. Cela permettra, entre-autre, de limiter les déplacements en bus des enfants de Villards-d'Héria, qui représentent actuellement 50% de l'effectif du RPI.

Le défi de la municipalité porte maintenant dans la réouverture de cette classe. Cela mobilisera une bonne partie des investissements de l'année. Le Conseil Municipal approuve cette proposition d'organisation et autorise le Maire à signer la convention proposée pour les 3 années scolaires à venir. (Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0)

4. Taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal doit se prononcer, chaque année, sur les taux d'imposition des taxes directes locales. Nous ne sommes concernés plus que par la Taxe Foncière (bâti) et la Taxe Foncière (non bâti).

L'Etat impose une revalorisation des bases d'imposition de +3,4%. Dans ce contexte, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les Taux d'imposition qui reste à 40,01% pour le bâti et 46,12% pour le non bâti. (Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0)

5. Vente de la parcelle AB657

Parcelle constructible située lieu-dit Les Grands Champs, le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre cette parcelle au tarif de 39,583 € par m². (Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0)

6. Demandes de subventions

Les différentes demandes de subventions associatives reçues sont étudiées par le Conseil Municipal. Un budget de 7000€ sera alloué à la vie associative en 2022, avec notamment 3000€ dirigés vers l'école et 3500 € dirigés vers les festivités Villards-d'Héria 2022. (Pour 10 - Contre 0 - Abstention 0)

7. Budget Primitif 2022

Budget Communal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	333 612,41 €	299 126,45 €
RECETTES	333 612,41 €	299 126,45 €

Budget Annexe Eau potable

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	209 552,35 €	60 410,00 €
RECETTES	285 263,00 €	78 983,56 €

Ces chiffres tiennent compte des reports d'excédents d'investissement et d'exploitation, capitalisés sur les années antérieures.

Budget Annexe Lotissement

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0,00 €	10 005,00 €
RECETTES	0,00 €	10 005,00 €

Les opérations d'investissement potentielles sur le projet lotissement seront ajoutées au budget par le biais de décisions modificatives, lorsque nous aurons la visibilité sur leur réalisation.

8. Affaires Diverses

Bilan de la Journée Lavoir

L'inauguration du lavoir le samedi 26 mars a été un franc succès. Du fait de la qualité de la réalisation et de la rénovation de cet élément de notre patrimoine, du fait de l'implication de nombreux habitants dans ce chantier participatif mais aussi du fait de la participation nombreuse des habitants du village à cette matinée festive autour du lavoir et du four à pain, ce projet de rénovation patrimonial a pris tout son sens et encourage le Conseil Municipal à poursuivre dans cette direction. Merci à tous pour cette très belle réalisation.

Mascotte Villards-d'Héria 2022

Le Tacot, mascotte de l'année du bicentenaire Villards-d'Héria 2022, a pris forme. Il est présenté officiellement ce soir au Conseil Municipal. Une première série limitée est en cours de réalisation, avec du bois local, par un artiste/artisan de Villards-d'Héria.

Souscription possible en Mairie pour les personnes intéressées. Ce Tacot sera un des symboles de cette année commémorative du bicentenaire de la création de Villards-d'Héria, année où nous nous concentrerons sur l'histoire de notre village.



Une première reproduction géante de carte postale est également présentée. Elle prendra place prochainement Voie du Tram.

Rapport E-lum 2021

E-lum est le service mutualisé de suivi de l'éclairage public, porté par le SIDEC, auquel nous avons souscrit au début du mandat. Au cours de l'année 2021, le service est intervenu 19 fois à notre demande pour des réparations, dont une fois pour une mise en sécurité – urgente – réalisée en moins de 4 heures. Par ailleurs, plusieurs actions de maintenance préventive ont été réalisées. Elles ont concerné les 124 points lumineux de la commune.

SICTOM : Evolution du mode de collecte

Terre d'Émeraude Communauté a délégué la compétence Ordures Ménagères au SICTOM du Haut Jura pour notre territoire. C'est donc ce syndicat qui porte l'organisation de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des communes de l'ex communauté de commune Jura Sud. Le Comité Syndical a décidé à une grande majorité de modifier le mode de collecte, en supprimant l'intégralité des collectes en porte à porte d'ici à l'année 2026. Pour Villards-d'Héria, le passage aux points d'apports volontaires (Molok) se fera en 2023. Le Conseil Municipal va travailler avec Terre d'Émeraude Communauté et le SICTOM du Haut Jura à l'élaboration de cette transition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02.

Le Maire,



Jean-Robert BONDIER



Le Procès-Verbal de ce conseil municipal sera consultable en Mairie et sur le site internet www.villardsdheria.fr après validation